



M. le Maire,
les Maires délégués,
et les adjoints,
devant le presbytère
de Martigny.



Au cours de ce second semestre, deux gros chantiers se sont terminés :

- A Martigny, la rénovation du presbytère a permis de livrer un logement neuf aux nouveaux habitants. Cette belle opération permet la sauvegarde d'un patrimoine grâce aux réunions des conseillers communaux de Martigny et à la volonté des conseillers municipaux de Grandparigny.
- A Milly, avec un programme de voirie de 1847 m, nous avons également amélioré les conditions de travail au domaine du Coquerel.

En décembre, d'autres chantiers ont débuté :

- A Chèvreville : aménagement du bourg ;
- A Parigny :
 - o création du futur lotissement « les cytises » : 19 parcelles prévues, plus six logements en location par Manche Habitat ;
 - o réalisation d'un arboretum avec jeux pour enfants.
- Sur les quatre communes de Grandparigny : pose des plaques de rues et de routes.

Ainsi avec ces travaux, les programmes électoraux se trouvent réalisés et même bien d'avantage. Ceci tout en gardant des finances saines et un faible taux d'endettement. Ces travaux apportent plus de confort au quotidien et suscitent de l'intérêt pour Grandparigny. Le bon fonctionnement de notre école qui accueille 174 élèves dans de bonnes conditions et avec un bon niveau scolaire en est une preuve supplémentaire. Un nombre important de bénévoles s'investit dans nos associations et permet de communiquer, de diffuser une bonne image de Grandparigny.

A la fin de ce mandat, les 4 maires et leurs équipes municipales s'unissent pour exprimer leur satisfaction d'avoir marqué l'histoire de nos communes par la création de Grandparigny. Cette mutualisation a été bénéfique pour la réalisation de travaux par nos employés communaux et le bon travail de nos secrétaires de mairie, ce qui rend le travail des élus plus serein. Bénéfique également sur le plan financier : nous remercions l'État et le Département pour nous avoir reconnus comme une nouvelle commune qui a mérité, par le choix de ses investissements, d'être aidée financièrement. Nous espérons que ces orientations prises depuis 4 ans vous permettent de vivre de façon apaisée dans un environnement de terre saine.

Bulletin semestriel d'information de la commune de Grandparigny
Mairie : 75 rue St-Berthevin 50600 Grandparigny
☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32
Courriel : mairie.grandparigny@orange.fr
site internet : www.grandparigny-50.fr
Responsables : Gérard Loyer et Pierre Monier
Co-rédacteurs : Régine Mottais, Marie Pelé et Patrice Garnier
conception et impression : imp provinces - Parigny

Au nom de mes collègues maires délégués, des adjoints, de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux de Grandparigny et en mon nom personnel, je vous présente pour cette année 2020, mes vœux de sérénité, santé et réussite.

Gérard LOYER, Maire.





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie@grandparigny.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire délégué M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire délégué M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairie.martigny@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Milly: maire déléguée Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: mairie.milly@grandparigny.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 12h

Chèvreville

Lundi de 15h30 à 18h: Mme Sandra Jouatel

Martigny

Vendredi de 14h à 18h: Mme Aurélie Thébault

Milly:

Vendredi de 14h30 à 18h: Mme Sandra Jouatel

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns" à Saint Hilaire du Harcouët.

Assistantes maternelles:

RAM St Hilaire 02 33 79 46 10 ou mairies.

Maison Assistantes Maternelles Parigny
07 67 79 26 62

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le 1er mardi de chaque mois de 13 h 30 à 15 h 30
06 82 44 21 04

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Résidences personnes âgées

Résidence autonomie "Les Hirondelles"
02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers
06 77 36 01 84

Salle paroissiale Parigny

Presbytère 06 83 84 44 70

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Pompiers 18 ou 112

Pharmacie de garde

Assainissement: Agglomération

Gendarmerie 17

32 37

02 33 89 67 00

Samu 15

Service des eaux :

Branchement Raccordement

Médecin de garde

STGS 09 69 32 69 33 ou mairies

Électriques

116 117

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies

www.enedis.fr



Guide pratique



Elections municipales février 2020.

Pour voter les 15 et 22 mars vous avez jusqu'au 7 février pour vous inscrire sur les listes électorales: Internet (www.demarches.interieur.gouv.fr) , en mairie ou par courrier à votre mairie.

Collecte Ordures ménagères

- **Chèvreville** : le vendredi à partir de 5h30.

- **Martigny**: le lundi à partir de 5h30.

- **Milly**: le mercredi à partir de 10h.

- **Parigny**: le vendredi à partir de 5h30.

En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haie, branchage ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

TRI SÉLECTIF dans chaque commune.

Bouteilles Pots Bocaux
Sans capsules, ni couvercles ni bouchons.

Bouteilles Bidons
Emballages métalliques
Cartonnettes Briques alimentaires

Journaux Catalogues
Courriers Enveloppes
Livres Cahiers Papiers

Déchetterie intercommunale Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët.

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

Renseignements: 02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



Conseil Municipal

Compte-rendu des réunions de conseil du deuxième semestre 2019

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

• **Donnent un avis favorable pour :**

- ◊ la mise à disposition du local de la salle des associations de Milly aux agents de la poste pour leur permettre de prendre leur pause déjeuner devenue obligatoire moyennant un remboursement des frais fluides de 50 € mensuel;
- ◊ une demande de prêt : travaux d'aménagement du Bourg de CHEVREVILLE, 400 000 € au taux de 0.54 % sur 15 ans; création d'un réseau eaux pluviales dans le bourg de CHEVREVILLE : 50 000 € au taux de 0.54 % sur 15 ans; travaux d'aménagement du Lotissement Les Cytises, 360 000 € au taux de 0.43 % sur 12 ans.

• **Acceptent les devis suivants:**

Commune déléguée de Chèvreville:

- ◊ entreprise PIGEON TP NORMANDIE/ SARL TPB du L'OIR d'un montant de 693 735,71 € TTC pour les travaux de réseaux et de voirie du bourg;
- ◊ entreprise LAMBERT Paysage d'un montant de 28 455,60 € TTC pour l'aménagement paysager du bourg.

Commune déléguée de Parigny:

Route de la Vieille Rivière:

- ◊ entreprise PIGEON TP NORMANDIE, d'un montant de 17 987,40 € TTC pour la réfection du réseau « eaux pluviales » .

Lotissement « Les Cytises:

- ◊ entreprise Solidaire PIGEON TP NORMANDIE/ SARL TPB du L'OIR d'un montant de 458 269,20 € TTC pour les travaux de réseaux (eaux pluviales, réseaux souples, eaux usées) et de voirie ;
- ◊ entreprise CONCEPT PAYSAGE SOURDIN d'un montant de 31 216,68 € TTC pour l'aménagement paysager.

Arboretum:

- ◊ entreprise PIGEON TP NORMANDIE pour l'aménagement du terrain et sol en gravillon roulé d'un montant de 31 196,40 € TTC ;
- ◊ entreprise QUALICITE pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs d'un montant de 36 341,52 € TTC;
- ◊ entreprise HUSSON pour la fourniture et la pose d'un jeu adulte type SKI TRAINING d'un montant de 4 448,40 € TTC;
- ◊ entreprise de Paysagiste Éric BERNARD, pour la plantation d'arbres d'un montant de 1 074 € TTC.

Tronçon Rue de la Vieille Rivière de la Rue Fulgence Bienvenue à la Résidence Le Clos de la Rivière:

- ◊ entreprise PIGEON TP NORMANDIE d'un montant de 33 558 € TTC pour la réalisation d'un tronçon d'eaux pluviales compte tenu des inondations constatées dans les habitations lors des dernières pluies intenses.

Commune de Grandparigny

- ◊ entreprise POULAIN & NICOLLE d'un montant de 9 006 € TTC pour la pose de 158 plaques de rues et de routes sur les communes de Chèvreville, Martigny, Milly.

• **Approuvent:**

- ◊ le rapport annuel du service eau potable de Parigny: le taux de rendement est de 92 %, les analyses conformes;

• **Fixent:**

- ◊ la participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants hors commune à 838 € pour l'année 2018;
- ◊ le montant de la subvention accordée aux élèves participant à la classe de neige en 2020 à 6 210 € (115€ par élève);
- ◊ le montant de la subvention exceptionnelle aux « Restos du Coeur » 1/3 du loyer de leur nouveau local pendant 7 mois soit 1680 €;
- ◊ les tarifs communaux au même montant que ceux de l'année passée (voir détail sur le site : <http://parigny-50.fr/>);
- ◊ le prix de vente du m2 des parcelles du lotissement « Les Cytises » à 30 € HT soit 33,77 € TTC.



PÔLE
TERRITORIAL DE
SAINT-HILAIRE-
DU-HARCOUËT



La communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel Normandie est fondée
autour de quatre valeurs partagées de
manière unanime sur le territoire :
proximité, réactivité, efficacité et continuité.



Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Pôle de Saint-Hilaire-du-Harcouët :
1 place Delaporte 02 33 79 33 79.
Courriel : accueil.sthilaireduharcouet@msm-normandie.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Permanences

M. Sorre, député de la Manche
3^e vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h
06 85 39 10 11

M. Bouvet, Conseil départemental de la Manche
dernier mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h
02 33 79 33 83

M. Née, conciliateur de justice
4^e mercredi de chaque mois de 9 h 30 à 10 h 30
02 33 60 62 11

**Opération programmée
d'amélioration de l'habitat**
1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 30
02 33 79 62 40

**Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement**
1^{er} vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h sur RDV
02 33 77 20 77

**AS Normandie association de gestion
et de comptabilité (Service TVA)**
2^e mercredi de chaque mois
de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
02 33 06 48 55

Vie quotidienne

**Maison de services au public
(MSAP)**

65 Place Delaporte
02 33 69 28 05

Caisse d'allocations familiales (CAF)
Centre médico psychologique (CMPP)
Point information jeunesse,
Point numérique,
Espace emploi,
Sécurité sociale, Assurance maladie
Territoire de solidarité du Mortainais.

Enfance jeunesse

Maison petite enfance (02 33 79 46 10)
Lieu accueil enfants parents 02 33 79 46 10
Relais assistantes maternelles 02 33 79 46 11
Accueil de loisirs 02 33 79 33 76
Pôle jeunesse 02 33 49 64 70

Culture Loisirs Tourisme

École de musique, danse et théâtre
02 33 69 52 15
Piscine spadium 02 33 50 54 30
Ludothèque 02 33 69 00 96
Médiathèque 02 33 50 75 20
Office du tourisme 02 33 70 38 88

Économie

Abattoir public 02 33 79 32 50
Abattage d'urgence 02 33 50 26 44
TEBA 02 33 50 26 44

Chambre de commerce
et d'industrie du Sud Manche
02 33 91 33 91

Fédération pour la dynamisation
du commerce et de l'artisanat du
Mortainais 02 33 49 28 03



Commune déléguée de Chèvreville

Travaux



Voirie : 25 m/1356,58 € TTC

Ces travaux (enrobé sur 25 mètres de trottoir) viennent en complément des travaux de voirie réalisés ultérieurement : chaussée, parking, trottoir.



La Croix du Hamel

Commune déléguée de Milly

Voirie : 1847 m/90 743,72 € TTC



Le Coquerel



La Mariais



Le Val Conseil



La Pennière



La Hunière



Commune déléguée de Martigny

Voirie : 282 m/34 332,49 € TTC



Rue Émile Piel



Chemin du Clos du Feu



La Reinerie





Le Bois St-Germain



La Deurie



Avant de revêtir la chaussée d'une couche d'enrobé, Il est souhaitable de rénover les réseaux

Les réseaux « **eau potable** » anciens peuvent présenter de l'usure et causer des déperditions entre le château d'eau et les particuliers. Si le rapport de l'eau (voir page comptes rendus de conseils) est si bon c'est le fait que la commune a toujours pris soin de réhabiliter son réseau régulièrement. Après proposition de la commune, le SDEAU 50 (Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche) prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet. Le financement est assuré par le budget « eau potable » de Parigny soit 208 956 € TTC pour les travaux rue des Écoles et route des Brières. Les réseaux « **eaux pluviales** » doivent également être surveillés : des réseaux détériorés ou mal proportionnés causent des inondations. Il est donc important de les moderniser en fonction des besoins. La mairie prend en charge la maîtrise d'ouvrage et le financement. C'est le but des travaux engagés rue des Ecoles, route des Brières et route de La Vieille Rivière.

Route de Pied d'Argent



L'aménagement des trottoirs a été pris en charge par la commune pour un coût de **22 804,48 € TTC**, l'aménagement de la chaussée (enrobé) a été pris en charge par le département.

Réfection de l'accès principal du cimetière

Enrobé et bordures pour un montant de **7 033,80 € TTC**.



Route de La Vieille Rivière

Suite aux inondations fréquentes des travaux d'évacuation des eaux pluviales étaient nécessaires. Ils ont débuté le 13 décembre. Ils s'élèvent à **51 436,20 € TTC**.



Rue des Écoles



Cette rue est une zone urbanisée. Les travaux font suite à ceux réalisés entre le rond-point et la salle culturelle. En plus des réseaux eau potable (SDEAU), et des réseaux eaux pluviales, des trottoirs ont été posés et la chaussée a été refaite. Le reste à charge pour la commune s'élève à **466 170,98 € TTC**.

Route des Brières

Réseaux eau potable (SDEAU 50),
eaux pluviales, chaussée



Le reste à charge pour la commune est de **218 453,63 € TTC**. Nous tenons à signaler que les branchements « assainissement » des particuliers ont débuté en septembre. Ils se sont interrompus à cause des conditions météorologiques et reprendront dès que possible.



Début de Travaux...

**Lotissement
« Les Cytises » à Parigny**

19 parcelles
de 500 à 900 m²

30 € HT, soit 33,77 TTC le m²



L'aménagement de ce lotissement a débuté le 18 décembre. Le coût des travaux réseaux « eau potable » s'élève à **39 340,80 € TTC**. Les travaux de voirie, de pose des réseaux souples, d'aménagement paysager à la charge de la commune s'élèvent à **536 687,82 € TTC**. La subvention du département est de **74 000 €**. Il est à rappeler que ce programme comprend l'implantation de 6 logements en location gérés par Manche Habitat et la mise à disposition de 19 parcelles en accession à la propriété par notre commune.

**Aménagement du bourg de Chèvreville,
suite aux inondations fréquentes**

Après de nombreuses réunions du conseil communal, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux importants : réfection des réseaux eau potable et eaux pluviales ainsi que l'aménagement du bourg (trottoirs, parking, chaussée). Le montant de ces travaux, commencés le 18 décembre, s'élève à **809 091,63 € TTC**. La participation du SDEM est de **9 000 €**. La subvention de l'Etat est de **100 000 €**, le montant de récupération de la TVA est de **134 849,13 €** et celle du département de **57 654 €**.

Arboretum à Parigny

Ce projet s'inscrit dans une volonté communale de préserver le cadre de vie. Les arbres de la campagne, compagnons des haies et ceux de la ville disparaissent peu à peu. Dans ce projet, déjà arboré, quatre nouveaux arbres seront plantés. Ce lieu sera un lieu de rencontre, de promenade et un espace ludique dédié aux enfants avec l'implantation de quatre jeux. Le budget voté à l'unanimité s'élève à **78 835,62 € TTC**. La subvention de l'Etat est de **9 528 €** et celle du département de **15 000 €**. Les travaux ont commencé le 18 décembre.



Divers Commune de Grandparigny



➔ LE TRÈS HAUT DÉBIT PAR LA FIBRE OPTIQUE DISPONIBLE CHEZ VOUS !

Conscient de l'enjeu du très haut débit pour l'attractivité économique et sociale de son territoire, le Syndicat Mixte Manche Numérique, est à l'initiative de ce projet ambitieux visant à couvrir la quasi-totalité du territoire en fibre optique à l'horizon de 2025.

L'ex communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët a délibéré favorablement pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble de son territoire (15 communes). C'est un montant de 1 200 000 € qui a été investi dans ce projet par la Communauté de Communes, plus une participation de RTE de 485 000 €.

Manche Fibre gère le réseau de fibre optique.

L'installation du réseau de fibre optique avance et plusieurs communes bénéficient déjà de commercialisation de la fibre par les opérateurs. C'est le cas de notre commune nouvelle pour laquelle les premiers raccordements à la fibre ont commencé en avril 2017 sur une partie des communes déléguées de Parigny et de Martigny. Progressivement la couverture du territoire de la commune s'est renforcée et tous les habitants pourront en bénéficier mi 2020. Les entreprises de la commune, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité peuvent également bénéficier d'un raccordement à la fibre optique : outil numérique indispensable à leur développement.

Vous pouvez tester directement si votre adresse est éligible à la fibre sur le site www.manche-fibre.fr page éligibilité ou alors près des opérateurs. La liste des opérateurs spécialisés pour le marché télécom entreprises et professionnels est sur le site www.manche-fibre.fr

De nouveaux visages à la mairie

Permanences

Martigny

le vendredi de 14 h à 18 h
M^{me} Aurélie Thébault

Chèvreville

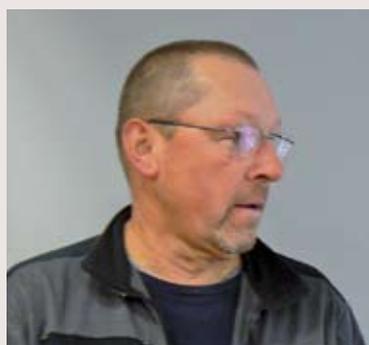
le lundi de 15 h 30 à 18 h

Milly

le vendredi de 14 h 30 à 18 h
M^{me} Sandra Jouatel

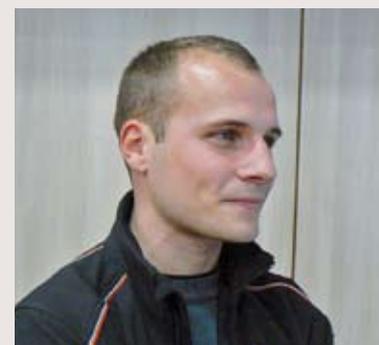
M^{me} Marie-Jo Lebascle

« Attachée territoriale », elle nous a rejoint le 19/08/2019. Directrice des ressources humaines, elle est responsable de la comptabilité.



M. Philippe Dubois

Son CDD saisonnier a été converti en CDD d'un an. Il est en charge de l'entretien des espaces verts et de la voirie après le départ de M. Jouenne.



M. Julien Lemonnier

Dernier arrivé (09/12/2019), il remplace M. Cahu en disponibilité 1 an. Son CDD est de 3 mois. Il est en charge de l'entretien des espaces verts.





Point final à l'opération « NUMÉRUE »

La pose des plaques de rues, de routes et des numéros d'habitations des particuliers

Sur chaque plaque est inscrit le nom de la rue, de la route, de l'impasse, du chemin..., le nom de la commune historique et le nom de notre commune : Grandparigny. Elles seront posées en janvier par une entreprise privée pour les communes de Martigny, Milly et Chèvreville et par nos agents pour la commune de Parigny.



Le Bocage

Le bocage est un paysage rural et culturel qui caractérise une grande partie de la Normandie et tout particulièrement le Sud-Manche. Sa rénovation est aujourd'hui essentielle puisque le maillage bocager permet la régulation de l'eau, la lutte contre l'érosion, la protection des cultures et des troupeaux, ainsi que le piégeage du carbone.

La Communauté d'Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans une politique de création et de reconstitution du bocage, tout en conciliant les activités et usages sur le territoire.

L'inventaire fait dans nos communes, a servi à l'élaboration d'une Charte de Gestion et de Préservation du Bocage par la Communauté d'Agglomération.

Le Défi est de

- freiner les ruissellements et donc l'érosion des terres agricoles ;
- préserver la qualité de l'eau en recyclant les nutriments ;
- protéger les cultures et les animaux face aux intempéries (pluie, vent, soleil...) ;
- accueillir les auxiliaires des cultures (coccinelles, carabes...) ;
- fournir une grande quantité de bois d'utilisations diverses (chauffage, piquets...) ;
- favoriser la biodiversité ;
- éviter la dispersion des pesticides lors de la pulvérisation ;
- marquer la limite de champ ;
- préserver le paysage.

La commission « Bocage » de Grandparigny a été créée en 2018. Elle est chargée de donner un avis sur les dossiers de demandes de travaux sur la modification des haies dans le respect de la Charte. Elle se réunit en fonction des demandes (deux dossiers ont été étudiés en 2019). **Dorénavant, il est obligatoire de faire une déclaration préalable de travaux en mairie avant toute intervention sur une haie (arasement ou déplacement).**

Les étapes sont les suivantes :

- déclaration préalable (Cerfa 134 04 *06) ;
- retour du récépissé par courrier sous un mois ;
- avis de la commission « Bocage » ;
- arrêté municipal en fonction de l'avis de la commission et du service environnement de l'agglomération ;
- vérification de la conformité des travaux.